

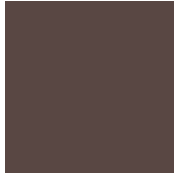


TÉLÉSANTÉ  
LORRAINE

SEPTEMBRE 2016

LETTRE D'INFO

N° 18



## Edito

Pour la 4ème année, Télésanté Lorraine organise la Journée e-santé en actions, en association avec l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et l'Institut Mines Télécom. Je vous donne donc rendez-vous le jeudi 22 septembre 2016 au Cescom de Metz dès 15h, pour une nouvelle rencontre à la découverte des innovations en matière de e-santé ! La manifestation est ouverte à tous les professionnels exerçant dans le domaine de la santé, aux industriels et institutionnels désireux d'en apprendre plus sur la télésanté. La rencontre sera articulée autour de deux temps forts : la participation à des ateliers suivant des thématiques précises telles que l'Urgence, les Parcours ou les Echanges de données, puis une séance plénière. Renseignements et inscription sur [www.sante-lorraine.fr](http://www.sante-lorraine.fr)

Didier Mathia, Directeur

## 01 DÉMATÉRIALISATION, INFORMATION DU PATIENT, CONSENTEMENT : ON FAIT LE POINT.

Les établissements de santé ont une obligation d'information et de recueil du consentement du patient. Mais comment procéder ? Quels sont les risques encourus et les obligations à respecter ? En 2013, un groupe de travail s'était mis en place, en collaboration avec le CHRU de Nancy, le CHR Metz-Thionville et l'Institut de Cancérologie de Lorraine, afin de proposer un allègement des formalités et de trouver des modalités homogènes d'information et de recueil de consentement. Début 2016, le Bureau Exécutif de Télésanté Lorraine, appuyé par l'ARS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, a validé la poursuite des travaux par la constitution de trois comités opérationnels, en association avec une vingtaine de professionnels issus de divers établissements lorrains :

- Un comité « Activités médicales et de soins », chargé de recenser les différentes informations et consentements à recueillir en établissement de santé ;
- Un comité « Télémedecine / télésanté », chargé de recenser les différentes informations et consentements à recueillir dans le cadre des procédés de télémedecine en établissement de santé ;
- Un comité « Dématérialisation », reprenant les étapes à suivre pour la dématérialisation des documents en établissement.

Chaque comité s'est réuni à trois reprises, entre avril et juin 2016, avec pour aboutissement la réalisation de guides pratiques. Ces livrables, regroupant les bonnes pratiques en matière de dématérialisation, d'information et de consentement du patient, sont destinés à tous les professionnels de la santé.

Saviez-vous par exemple qu'une personne de confiance désignée par un patient doit obligatoirement co-signer le formulaire, pour que ce dernier ait une valeur juridique ? Ou que depuis 2016, les directives anticipées rédigées par un patient ont désormais une durée de validité indéterminée ?

Autant de questions apparemment complexes, abordées avec pédagogie et efficacité au sein de ces trois guides complets. Près de 600 guides ont déjà été déposés auprès d'une vingtaine d'établissements pour consultation et pour avis. Ces guides seront bientôt disponibles sur le portail [sante-lorraine.fr](http://sante-lorraine.fr).



### TEMOIGNAGE D'EUGÉNIE BARROYER

Cadre Manager - Unité Activités et statistiques médicales  
Institut de Cancérologie de Lorraine (ICL)

*« Il y a quelques mois, on m'a conviée à participer au Groupe de travail « Dématérialisation », afin de partager l'expérience de l'ICL qui met en application des processus de dématérialisation efficaces depuis fin 2009. Aujourd'hui,*

*98% des patients accueillis bénéficient d'un dossier numérisé. Ma participation au groupe de travail, en binôme avec Benoît Bresson, responsable de l'Unité en charge du Système d'Information, m'a permis de me confronter à une diversité de points de vue, dans l'optique de parvenir à un référentiel de processus de dématérialisation. L'occasion d'insister sur les éléments phares d'une dématérialisation efficace et conforme à la législation : intégrité des documents, fiabilité, traçabilité. Ces réflexions et ces études me confortent dans le positionnement de l'ICL à poursuivre sa politique « zéro papier », permettant de fluidifier le partage d'informations entre professionnels, dans la prise en charge des patients. »*

## 02

### LE « ROR NATIONAL » : TOUT UN PROGRAMME !

Le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) aide les professionnels de santé dans l'orientation des patients et des usagers. Il donne accès à une description formalisée, fiable et actualisée de l'offre de santé et de services en région, sans cloisonnement entre la ville et l'hôpital. En devenant un socle et un référentiel fiable à de nombreux services sante-lorraine, le ROR a su devenir une brique essentielle dans l'urbanisation des services de e-santé proposés par Télésanté Lorraine.

Pour autant, le champ d'application du ROR ne se limite pas à la seule Lorraine, ni même à la nouvelle grande région. Plus encore que d'autres projets, le ROR est un service d'envergure nationale, piloté par la DGOS. En mai 2012, cette dernière a missionné l'ASIP Santé pour définir et mettre en œuvre une démarche permettant de doter l'ensemble des régions d'un service ROR cohérent à l'échelle nationale. Pour cela, l'ASIP doit capitaliser sur l'expérience des ROR existants, dont le ROR partagé par les régions Grand-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine), Ile-de-France, Rhône-Alpes, Occitanie (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées), Bretagne et Pays de la Loire. Les autres régions françaises bénéficient de répertoires différents de celui adopté en Lorraine.

En ce sens, l'ASIP s'est fixée comme objectif principal depuis janvier 2015 de rendre interopérables les ROR existants afin de permettre l'accès à l'offre de soins d'une région à l'autre, nécessitant l'émergence d'un cadre d'interopérabilité entre les 3 ROR déployés en France. Depuis 2015, la Lorraine participe donc aux groupes de travail « ROR national », avec comme ligne de mire le cadre d'interopérabilité des ROR français.

A noter que les groupes de travail ne se penchent pas uniquement sur l'interopérabilité entre les ROR, mais élargissent leur domaine de réflexion aux échanges possibles entre les ROR et les services informatiques d'orientation et d'admission, potentiellement alimentés par les ROR, comme iMad en Lorraine.

Ces travaux d'interopérabilité nécessitent en parallèle de définir avec des acteurs métiers et des experts régionaux, une vision commune de l'offre de santé et des nomenclatures. Concrètement, les échanges d'information entre les différents ROR français ne sont possibles que si ces derniers sont construits autour d'éléments communs et comparables, en termes de description de l'offre de santé. Unanimement, il faut ainsi se mettre d'accord sur les terminologies à employer dans les ROR pour décrire les spécialités médicales, les actes spécifiques, les activités de soins, ou encore la patientèle. C'est pourquoi d'autres groupes de travail, dont fait partie la Lorraine, s'attèlent à harmoniser les nomenclatures utilisées dans les divers ROR, dans les domaines MCO (médecine, chirurgie, obstétrique), SSR (soins de suite et de réadaptation), psychiatrique ou encore PA-PH (personnes âgées - personnes handicapées). L'harmonisation des nomenclatures peut nécessiter, pour chaque domaine, de définir de nouvelles spécifications techniques.

## 03

### LE CHIFFRE : 200

C'est le nombre de télé-interprétations supplémentaires assurées chaque mois en Lorraine, suite à la décision en juin dernier du Centre Hospitalier Emile Durkheim d'utiliser le service de téléradiologie T-Lor sur deux vacations programmées par semaine, en collaboration avec le cabinet RX125, une des structures du GIE Imagerie Callot.

Concrètement, des radiologues du cabinet RX125 assurent l'interprétation d'images radiologiques de patients accueillis à Epinal.

Ces nouveaux usages confirment la progression continue de T-Lor sur le territoire lorrain. C'est ainsi que le service approche, en août dernier, la barre des 2 000 examens par mois, avec 18 100 actes réalisés uniquement sur les douze derniers mois. La majorité des actes de téléradiologie est réalisée dans le cadre de la PDS (Permanence Des Soins), de la CDS (Continuité Des Soins) en établissement de santé et de la télé-expertise neurologique. D'autres usages (Réunion de Concertation Pluridisciplinaire, transferts ...) poursuivent leur ascension.

## 04 ÉCHANGER EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ : TÉLÉSANTÉ LORRAINE OPÉRATEUR MSSANTÉ !

Le système national de messageries sécurisées MSSanté, déployé par l'ASIP (Agence des systèmes d'information partagés de santé) et la CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), est réservé aux professionnels de santé habilités à collecter et à échanger des données de santé à caractère personnel. Développé avec le soutien des ordres professionnels, le système MSSanté va permettre au million de professionnels d'intégrer progressivement dans leurs pratiques l'utilisation de la messagerie électronique, avec les outils de leur choix, en toute sécurité et en conformité avec la réglementation en vigueur.

En avril dernier, l'ASIP a validé l'intégration de la messagerie sante-lorraine à l'espace de confiance MSSanté. Précurseur dans les messageries sécurisées et dans la volonté de garantir la confidentialité des données médicales, TéléSanté Lorraine fait donc évoluer son système de messagerie et, en tant qu'opérateur MSSanté, propose désormais à sa cinquantaine d'établissements membres des boîtes aux lettres sécurisées MSSanté, dans un processus de déploiement structuré en mode projet. Concrètement, TéléSanté Lorraine conseille à ses adhérents de rejoindre la démarche MSSanté, en s'inscrivant dans un premier temps auprès de l'ASIP. Une fois cette étape réalisée, TéléSanté Lorraine sera à leur disposition pour accompagner les créations et transformations de boîtes MSSanté-compatibles.

Ainsi, les Centres Hospitaliers de Remiremont et Ravenel de Mirecourt ont fait le choix de rejoindre l'espace MSSanté en juin dernier, accompagné par l'ASIP et par TéléSanté Lorraine, et s'équipent peu à peu de comptes sécurisés. Des réunions de lancement dans d'autres établissements se profilent déjà pour la fin d'année 2016.

Dernièrement, le CHRU de Nancy et le CHR Metz-Thionville se sont également dotés d'un service de messagerie sécurisée de l'espace de confiance MSSanté. Ces établissements sont donc, eux aussi, en capacité d'envoyer par mail sécurisé les comptes rendus d'hospitalisation de leurs patients aux professionnels de santé de ville et peuvent également échanger entre eux des données de santé.

La direction générale de l'offre de soins (DGOS) se prépare à lancer un programme MSSanté en deux volets : envois des résultats de biologie par une messagerie sécurisée de santé et envois de la lettre de liaison par les établissements de santé. A noter que la médecine de ville se prépare également à rejoindre l'espace MSSanté, dans une logique d'intégration forte avec les outils métier des professionnels de santé. Ces nouveaux engagements permettront l'émergence d'un système d'échanges de données concourant à une meilleure coordination des soins, par exemple en offrant la possibilité d'accéder directement à la messagerie sécurisée à partir des dossiers des patients, ou en y intégrant facilement des pièces jointes (courrier de liaison, résultat de laboratoire...)

TéléSanté Lorraine lance un appel à ses établissements adhérents : n'hésitez plus, rejoignez MSSanté ! Une circulaire de la DGOS, en date du 15 décembre 2015, relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2015 des établissements de santé prévoit un financement de 15 000€ aux 500 premiers établissements équipés d'une messagerie sécurisée conforme aux spécificités de l'espace de confiance MSSanté. Alors que le niveau d'usage de la messagerie sécurisée\* était initialement positionné à 50% pour bénéficier de cette prime, la DGOS a dorénavant fixé ce seuil à 35%. Le projet sera soumis aux vérifications de la DGOS et de l'ASIP Santé.

Plus d'informations et rejoindre MSSanté : <https://www.mssante.fr/ets/decouvrir>

\* Niveau d'usage de la messagerie sécurisée : nombre de messages émis et reçus sur un mois, pris comme référence, divisé par le nombre mensuel moyen de séjours d'hospitalisation

## 05 EHPAD LORRAINS, L'ACCÈS AUX INDICATEURS IMAD VOUS EST OUVERT !

Cadran permet d'avoir des indicateurs d'usage des services déployés par TéléSanté Lorraine, en temps réel. Depuis l'été 2016, les 300 EHPAD lorrains utilisateurs d'iMad pour la gestion de leurs demandes d'admission, ont désormais la possibilité de consulter le service Cadran pour bénéficier d'indicateurs sur leur utilisation d'iMad.

Si vous êtes utilisateur d'iMad EHPAD, vous êtes donc concerné par ce nouveau dispositif. Pensez à Cadran ! Il vous délivre des indicateurs compréhensibles, fiables et mis à jour en temps réel sur les usages d'iMad. Cadran vous donne la possibilité d'analyser votre activité en toute transparence selon plusieurs critères (période, périmètre géographique...) et d'exporter les données au format Excel ou PDF.

Concrètement, vous pourrez ainsi accéder à des indicateurs tels que :

- La volumétrie de demandes d'admission en EHPAD par département ou par territoire (dossiers à instruire, listes d'attente, résidents admis)
- Les délais de traitement des demandes

...

- La ventilation des demandes d'admission par type d'accueil (hébergement permanent, accueil de jour, USLD...), ou par type d'urgence (immédiat, urgent, dans les six mois...)

Cadran « iMad Ehpad » est aujourd'hui accessible à l'ARS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, à ses Délégations territoriales, aux Conseils départementaux, ainsi qu'aux équipes de TéléSanté Lorraine. Pourquoi pas vous ?

Pour bénéficier de Cadran et consulter les indicateurs iMad EHPAD, rapprochez-vous de votre référent habituel TéléSanté Lorraine, au sein de votre établissement, qui nous relatera votre demande. Pour toute demande de formation à Cadran, n'hésitez pas à contacter le Centre de services de TéléSanté Lorraine au 03.83.97.13.70.

## 06

### ZOOM SUR UN MÉTIER

Lorraine BAUMANN

Docteure en pharmacie - Coordinatrice du Pôle Lorrain de Compétences en éducation thérapeutique du patient (ETP)



#### Vous travaillez dans le domaine de l'ETP : qu'est-ce que c'est ?

Les découvertes médicales du XXème siècle ont fait diminuer le taux de mortalité lié aux maladies chroniques : désormais, il faut que les patients atteints de maladies chroniques (environ 15% de la population) apprennent à « vivre avec ». D'où l'essor de l'ETP depuis les années 2000, visant à prévenir les complications des maladies chroniques des patients qui en sont atteints. Afin d'aider ces patients à gagner en autonomie et en confiance, des équipes proposent des programmes d'ETP, portant sur diverses thématiques : insuffisance rénale, diabète, maladies cardio-vasculaires, obésité... Un patient qui bénéficie d'un programme d'ETP suit plusieurs rendez-vous adaptés à sa pathologie et à ses difficultés : diagnostic éducatif, définition des priorités, séances collectives et/ou individuelles, puis bilan final. L'ETP vise toujours à acquérir des compétences, qu'elles relèvent de l'auto-soin (changer une stomie, atelier nutrition, se faire une piqûre) ou de l'adaptation (apprendre à se connaître, savoir demander de l'aide, savoir résoudre une problématique quotidienne, prendre confiance en soi...)

#### En quoi consiste votre mission de coordinatrice ?

Le Pôle Lorrain de Compétences en ETP a été créé en 2014, par un financement de l'ARS. Mon quotidien s'organise autour de quatre grandes missions :

1. Apporter un suivi méthodologique aux équipes qui mettent en œuvre des programmes, ou souhaitent en développer (des professionnels hospitaliers mais aussi libéraux, des réseaux territoriaux de santé, etc.) ;
2. Alimenter un centre de ressources en matière d'ETP, via un site Internet ;
3. Être un appui à la politique de l'ARS dans le domaine de l'ETP ;
4. Créer des espaces d'échanges de pratiques entre professionnels de l'ETP.

J'organise le 11 octobre 2016 le 1er séminaire du Pôle lorrain de compétences en éducation thérapeutique à Metz. Renseignez-vous sur <http://www.etp-lorraine.fr/>

#### TéléSanté Lorraine a fait le choix de proposer un nouveau service permettant une gestion facilitée des programmes d'ETP, en étroite imbrication avec le service de coordination Ligo : pourquoi ce nouveau besoin en Lorraine ?

Ayant été coordinatrice de l'Espace Santé de Remiremont, qui portait 7 programmes d'ETP, je connais les difficultés des réseaux à tracer les activités quotidiennes d'éducation thérapeutique, et à évaluer l'activité de l'année à partir de simples tableaux Excel. Les réseaux de santé attendent avec impatience l'arrivée d'un système d'information leur permettant un suivi facilité des planifications des séances d'ETP, des parcours patient et des indicateurs permettant d'évaluer leur action. Le nouveau service d'ETP qui sera utilisé par quelques réseaux pilotes dès 2017, sera un levier considérable pour améliorer la qualité des démarches d'ETP, permettant par exemple l'identification de moments de rupture dans les parcours, ou la mise en évidence de pistes d'amélioration dans les séances proposées.

A partir de septembre, je participerai aux ateliers métier organisés par TéléSanté Lorraine. Ces ateliers viseront à préparer la conception du nouveau service, en prenant en compte les aspects communs et transversaux des programmes, tout en permettant aux réseaux d'évoquer des situations concrètes du quotidien, propres à chaque équipe. Ces échanges permettront à l'industriel retenu de travailler activement au développement d'un service d'ETP efficace pour début 2017, commun à tous les réseaux, et adaptable aux diverses équipes, selon leur mode d'organisation ou les pathologies prises en charge.

Date de publication : Septembre 2016

Directeur de publication : Didier Mathia

Rédacteur : Ségolène Humbert

Participation : Eugénie Barroyer, Lorraine Baumann, Elaine Bucki, Olivier

Croissant, Abdoulaye Diallo, Alex Di Fabio, Stéphanie Langard, Thierry Maloni, Didier Mathia et Camille Sales



TÉLÉSANTÉ LORRAINE  
GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE

[www.sante-lorraine.fr](http://www.sante-lorraine.fr)